

Le conseil municipal de la commune d'Estoublon, située dans la vallée de l'Asse (04), vient d'engager une réflexion afin de réduire la consommation d'électricité nécessaire à l'éclairage des rues. La Fédération départementale des collectivités électrifiées (FDCE) lui a apporté son soutien. Cette expérience implique aussi la Communauté de communes de l'Asse et des Affluents (CC2A).

Située à 25 kilomètres de Digne-les-Bains, la commune d'Estoublon compte environ 380 habitants. Elle est membre de la Communauté de communes de l'Asse et de ses affluents (CCAA), à laquelle elle a délégué la compétence « maintenance de l'éclairage public » et fait également partie du Syndicat intercommunal d'électrification (SIE) de Digne-Barrême, lequel adhère à la FDCE. La municipalité est constituée du centre-bourg et d'un hameau (Bellegarde). Elle compte 107 points lumineux, commandés par 9 coffrets de commande. L'essentiel du réseau d'éclairage public est lié au réseau d'électricité concédé à EDF, suivant la technique aérienne en conducteurs isolés torsadés à neutre commun.

Didier Bouilhol, technicien de la fédération départementale des collectivités électrifiées, est le principal interlocuteur de l'équipe municipale d'Estoublon. Cette opération a été conduite en partenariat avec trois élèves du lycée Gilles de Gennes de Digne-les-Bains, inscrits en seconde année de BTS domotique. Ce travail va leur servir de support pour leur mémoire. Ils ont déjà installé un lampadaire à LED (Light-Emitting Diode-diode lumineuse), mais la commune désire aller plus loin. « Les four-

■ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Estoublon baisse la lumière



LES 3 ÉLÈVES DU LYCÉE PIERRE-GILLES DE GENNES PRÉSENTENT LE LUMINAIRE À LED QU'ILS ONT INSTALLÉ À ESTOUBLON.

nisseurs de matériels proposent des systèmes électroniques de réduction de l'intensité lumineuse », a expliqué Didier Bouilhol. Une expérience a déjà eu lieu à Volx. Il s'agit d'une technique fiable, qui a permis de réaliser des économies d'énergie d'environ 30 % par an. « Cependant, avant de penser à mettre en place ce type de système dans les communes rurales, il existe d'autres moyens plus simples et qui relèvent du bon sens », a indiqué l'élu. Les LED en font partie, mais il faut optimiser la consommation d'énergie, en

épluchant les factures de consommation d'électricité. « On peut escompter une économie allant jusqu'à 10 % ». Il faut éviter d'éclairer les rues pendant la journée et améliorer les systèmes d'éclairage en utilisant par exemple des cellules photovoltaïques qui déclenchent ou éteignent automatiquement les éclairages publics. Dans cette logique, retarder l'allumage des réverbères ou avancer leur extinction de 15 min peut permettre d'économiser environ 10 % de la consommation électrique. La réflexion enga-

gée par les 3 élèves du lycée Pierre Gilles de Gennes porte aussi sur le positionnement des candélabres et sur leur nombre. La commune d'Estoublon définira une zone test sur laquelle elle remplacera les luminaires existants par des appareillages de puissance inférieure (passage de 100 W nominal à 70 W). La communauté de communes conduira, à titre de comparaison, la même démarche avec des luminaires neufs.

L'éclairage public constitue un réel problème en termes de pollution lumineuse. La lumière envoyée vers le ciel perturbe la vie des oiseaux migrateurs, des papillons et des insectes. Une conférence a été organisée à ce sujet par Sergio Iloveski, membre de l'observatoire de Haute-Provence et de l'association de protection du ciel nocturne et de l'environnement. À cette occasion, la commune d'Estoublon a pris la décision de couper son éclairage public entre 23 h et 5 heures du matin, une méthode déjà appliquée avec succès dans l'ouest de la France. **M. F.**

■ CONSEIL GÉNÉRAL 04

« J'aime mon département et je le dis ! »

Le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence lance une pétition pour la sauvegarde de l'échelon départemental face aux menaces de réforme qui pèsent sur lui.

Dans quelques jours, la commission Balladur remettra au chef de l'État ses conclusions sur le projet de réforme des collectivités territoriales. Le président les transmettra ensuite au Parlement qui doit élaborer une loi avant la fin de l'année. Suite à cette réforme, l'échelon départemental pourrait être supprimé, ses domaines d'intervention réduits et ses élus transformés en conseillers territoriaux. Pourtant, le conseil général joue un rôle essentiel pour assurer la solidarité entre les personnes et les territoires : action sociale, collèges, routes, emploi et environnement. Jean-Louis Bianco, le président du Conseil général 04, a déclaré : « Face à cette menace, j'ai souhaité proposer à tous les Bas-alpins, élus, responsables associatifs et citoyens, de se mobiliser pour apporter leur soutien à la défense du département en remplissant la pétition intitulée « Je soutiens mon département et je le dis ! ». Cette pétition est en ligne sur le site Internet du Conseil général : www.cg04.fr et en format papier dans les lieux publics relevant du Conseil général, c'est-à-dire dans les centres médico-sociaux ou à l'hôtel du Département. **M. F.**